

AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la susdite municipalité

Avis est par les présentes donné par la soussignée :

QUE:

Le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile a adopté à sa séance ordinaire du 8 mai 2023 la résolution 145-05-2023 visant à modifier la résolution 321-11-2022 adopté le 14 novembre 2022.

Que la résolution a pour objet de modifier le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2023 en raison d'une coquille dans la date de la séance ordinaire du mois d'août.

Que le calendrier des séances orinaires du conseil pour l'année 2023 est modifié de la façon suivante :

La séance ordinaire fixée au lundi 7 août 2023 à 19h00 est reportée au

lundi 14 août 2023 à 19h00

DONNÉ à Saint-Basile, le 15 mai 2023

Stéphanie Readman

Directrice générale adjointe, greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION (ARTICLE 337)

Je, soussignée, directrice générale adjointe, greffière, certifie sous mon serment d'office que j'ai publiée l'avis ci-annexé en affichant deux copies, une à la porte de l'hôtel de Ville le 15 mai 2023 et une deuxième pour insertion sur le site Internet de la Ville de Saint-Basile le 15 mai 2023.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 15e jour de mai 2023.

<u>Stéphanie Keadman</u> Stéphanie Readman

Directrice générale adjointe, greffière